



L'an deux mil seize, le dix-huit janvier, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 14 janvier 2016 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Monsieur Eric MIGNOT a été nommé secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – POIRIER – HERVE – OLIVIER – ROBIN – SENO – GAINON – HUGUET - LE NUD – BAUGE - HUART

Absents : BOURDIN (excusé) – DOUAIRE (excusée)

1. 2016 - 001 AMENAGEMENT ROUTE DE BEAUFORT – ACQUISITION DES TERRAINS

Pour faire suite à la délibération n°2015-93 du 2 novembre dernier, Monsieur le Maire précise avoir lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre et rappelle qu'il est impératif d'acquérir une bande de terrain privé pour prévoir les travaux. En effet, le projet étant lié à des fonds de concours, les travaux doivent être engagés dans l'année. Sachant en outre que l'effacement de réseaux doit se faire en premier et que ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage du SIEMML, les travaux de surface sont donc dépendants du programme du SIEMML. Après un échange avec les 2 propriétaires concernés, un tarif doit être validé en séance, la surface sera précisée ultérieurement en phase de maîtrise d'œuvre avec l'emprise précise des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE** le tarif pour l'acquisition d'une bande de terrain sur la route de Beaufort (parcelles cadastrées F 254 e F 255) à 1 euro le m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter un géomètre pour réaliser le bornage ;
- **PRECISE** que le cabinet de notaires SCP Bouis-Dequidt à Vernueil-le-Fourier sera chargé de la rédaction des actes ;

2. 2016 - 002 DECISION MODIFICATIVE II - LOTISSEMENT LA PROMENADE II

Suite aux écritures comptables de l'exercice 2015, il convient de procéder aux opérations de stock de fin d'exercice. Pour ce faire, la Trésorerie ayant demandé d'annuler un titre et de le refaire au nom du bon tiers, une décision modificative est à réaliser pour engager les opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de réaliser cette décision modificative :

Dépenses	Fonctionnement	71355 / 042	+ 18.480,00 euros
Recettes	Fonctionnement	71355 / 042	+ 18.480,00 euros
Dépenses	Investissement	3555 / 040	+ 18.480,00 euros
Recettes	Investissement	3555 / 040	+ 18.480,00 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer ces écritures sur le budget primitif 2015 ;

3. 2016 – 003 FINANCES – MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2015, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs.

4. 2016 – 004 SALLE DE SPORT – MISE A DISPOSITION DU TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la construction de la salle de sport, il a été acté par délibération l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 26, par délibération n°2015-83. Il est ainsi proposé, dans l'attente du démarrage des travaux, de laisser cette parcelle à disposition du locataire, Monsieur Laurent FERTE, via une convention de mise à disposition.

Les terrains étant du domaine public et destinés à une opération déjà validée, il convient de signer une convention d'occupation précaire, laquelle précisera les parcelles concernées, la date de départ de la convention, les conditions d'occupation et la redevance due au titre de l'occupation (calcul sur la base de l'évolution des index de fermage).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTÉ** de passer une convention d'occupation précaire pour les terrains non utilisés,
- **AUTORISE** M. le Maire à préparer et signer la convention avec les intéressés.

5. 2016 – 005 URBANISME – DROIT DE PREFERENCE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier reçu en Mairie d'un cabinet de notaire relatif à la vente d'une parcelle boisée, sise « La Pièce » et cadastrée F 442 et 443 d'une surface de 5073 m², pour laquelle il demande à la commune si elle souhaite exercer son droit de préférence.

VU le code forestier, et notamment ses articles L.331-19 à L 331-21 et L.331-24 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **PRECISE** ne pas faire valoir son droit de préférence pour les parcelles cadastrées F 442 et 443.

6. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Eclairage public** – A titre expérimental, il sera proposé au prochain Conseil des nouveaux horaires. Il est proposé de nommer un référent (M. Richard BAUGE) pour le suivi de l'éclairage et le relationnel avec le SIEML quant aux interventions ;
- **Ecole** – Voir avec les agents pour installer un minuteur pour l'éclairage de l'extérieur ;
- **Salle de sport** – L'acte de vente pour le terrain limitrophe à la salle de sports a été signé chez le notaire. L'étude de sol a été réalisée et le permis de construire sera déposé deuxième quinzaine de janvier. La commission Bâtiment souhaite une réunion d'informations régulière sur le suivi de chantier et être consulté au sujet de la rédaction du DCE (inquiétude quant au matériau bois extérieur et à sa durabilité dans le temps). Un groupe de travail est à constituer pour réfléchir sur les aménagements extérieurs de la salle. Et une présentation du projet au Conseil est à envisager par le cabinet Atome ;
- **APPM** – l'inauguration pour le support de la cloche est prévue le samedi 19 mars, à 11h ;
- **Eglise** – Les sangles ont été volés ;
- **Fleurissement** – Les parterres rue du Val vont être reflouris ;
- **Commission Ecole** – En amont du prochain Conseil d'école, la commission va se réunir le vendredi 22 janvier ;
- **Marché communal** – Lors du dernier marché, les commerçants ont activement participé ;
- **Voirie** – Il est signalé que les enrobés à froid ne tiennent pas dans le temps ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 20h30...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
GAIGNON	SENO	POIRIER	HUART	BAUGE
DQUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	LE NUD